

DREAL Normandie - Site de Caen

**SECLAD - Pôle Évaluation
Environnementale**

1, rue Recteur DAURE

CS 60040

14006 Caen Cedex 1

Perche-en-Nocé, le 11 septembre 2025

**OBJET : Projet d'installation d'un procédé géothermique très basse énergie pour le
château de la Beuvrière à Perche-en-Nocé (61)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une rénovation énergétique du château de la Beuvrière sur la commune de Perche-en-Nocé (61), la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération représentée par M. Eddie TURCON, s'est orientée vers la mise en œuvre d'une solution géothermique assistée par Pompe À Chaleur (PAC) sur sondes verticales pour le chauffage du bâtiment.

À la suite d'une évolution de la carte de zonage réglementaire relative à la Géothermie Minimale importance (GMI) en région Normandie, l'étude de dimensionnement a mis en évidence le classement en zone « Rouge » du projet. Cette classification en « zone rouge » résulte de l'identification des risques de cavité (niveau 1), artésianisme (niveau 7) et communication d'aquifère (niveau 3).

Deux sondes géothermiques de 70 m ont été réalisées sur l'une des parcelles du château par la société Bonnier Forages en août 2023. Au moment des travaux des deux sondes existantes, le projet était éligible à la GMI. Les ouvrages ont été déclarés et portent le numéro de déclaration 13306 et d'installation 10416. L'entreprise de forage a déclaré ne pas avoir rencontrés des problèmes de cavités et d'artésianisme.

A la demande de la MOA, EGEE développement a réalisé une étude documentaire (Annexe 8.2 - 1) avec examen des contextes géologique, hydrogéologique, environnemental et réglementaire au droit et aux alentours du projet en vue d'émettre un avis préalable à la demande d'autorisation. Au regard de cette analyse, il résulte que le projet respecte les prescriptions générales applicables aux activités géothermiques de minimale importance et ne présente pas d'incompatibilité avec son environnement sous réserves de respecter les préconisations émises.

Nous vous communiquons ci-joint, conformément à l'Article R.122-3 du Code de l'Environnement, le CERFA n°14734-04 de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

Vous remerciant de la diligence pour l'instruction de ce dossier, et restant à votre disposition pour toute précision, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pièce jointe : CERFA n°14734-04

C.C. : EGEE Développement – 270 rue des fusillés, 59650 Villeneuve d'Ascq